

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-41-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Publication : 02/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

OBJET:

Évolutions du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,

Patrick OLLIER,

En téléconférence : Philippe GOUJON, Patrice LECLERC, Christophe NAJDOVSKI.

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence : Josiane FISCHER, Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Nombre des membres composant le	Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :
Comité syndical31	Au titre de Troyes Champagne Métropole :
En exercice31	En téléconférence : Philippe GUNDALL,
Présents à la Séance10	Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :
Représentés	En téléconférence : Jean-Yves MARIN
•	Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :
Absents11	En téléconférence : Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU, Sylvain RAIFAUD, David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Pierre RABADAN, Pénélope KOMITÈS, Jérôme LORIAU, Jean-Michel BLUTEAU, Magalie THIBAULT, Mohamed CHIKOUCHE, Laurence COULON,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Annie DUCHENE donne pouvoir à Patrick OLLIER

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Ainsi, dans le cadre de la procédure de recrutement pour remplacer un **gestionnaire RH** parti en mutation et compte tenu du profil du candidat fonctionnaire retenu, il est proposé de transformer un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

De la même façon, la procédure de recrutement sur le poste d'acheteur public créé dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ayant abouti à la sélection d'un rédacteur territorial titulaire lauréat du concours d'attaché, il est proposé la création d'un poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ce poste sera supprimé, après avis du Comité social territorial, lorsque le fonctionnaire sera titularisé dans le cadre d'emplois des attachés, à l'issue de la période de stage en cours.

Parallèlement, la procédure de recrutement sur le poste de **chargé d'opérations** initialement créé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux a abouti à la sélection d'un attaché territorial contractuel. Il est donc proposé de transformer le poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce recrutement se fera sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique, dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des attachés territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure en génie civil et en travaux publics.

Par ailleurs, il est proposé la création d'un poste de rédacteur territorial pour recruter un **gestionnaire comptable spécialisé en marchés de travaux**, afin d'intervenir sur l'exécution des marchés liés au chantier de la Bassée. Ce recrutement se fera sur le fondement de l'article L.332-8-2°du Code général de la fonction publique, dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation en comptabilité ou en gestion.

Enfin, il est proposé la création d'un poste de rédacteur territorial dans le cadre d'une **promotion interne**. Le poste libéré dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs sera proposé à la suppression lors d'un prochain CST, à la titularisation de l'agent.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses article L.313-1, L.332-8-2, L.332-23-1°et L.332-23-2;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité social territorial du 16 mai 2024;

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Article 1: APPROUVE les propositions de création et de suppression d'emplois ci-dessus.

<u>Article 2</u>: AFFECTE les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,

Patrick OLLIER Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 29 AVRIL 2024

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TNC
Emplois fonctionnels		2	2	0
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
Filière Administrative		22	15	0
Administrateur Hors Classe	Α	1	0	0
Attaché principal	Α	3	3	0
Attaché	Α	3	3	0
Rédacteur principal 1ère classe	В	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	В	3	2	0
Rédacteur	В	4	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	6	4	0
Adjoint administratif	С	1	1	0
Filière Technique		98	90	0
Ingénieur général	Α	1	1	0
Ingénieur en chef	Α	3	2	0
Ingénieur principal	Α	15	13	0
Ingénieur	Α	7	5	0
Technicien principal 1ère classe	В	13	13	0
Technicien principal 2è classe	В	5	4	0
Technicien	В	7	5	0
Agent de maîtrise principal	С	17	17	0
Agent de maîtrise	С	3	3	0
Adjoint technique principal 1ère classe	С	14	14	0
Adjoint technique principal 2ème classe	С	2	2	0
Adjoint technique	С	11	11	0
TOTAL	-	122	107	0

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché en CDD	Α	13	11	Art. L. 332-8-2°
PAPI	Α	2	0	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur en CDI	В	2	2	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDD	В	1	1	Art. L. 332-12
Adjoint administratif en CDD	В	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en chef en CDD	Α	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	Α	2	2	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	Α	3	3	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	В	1	1	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	В	4	4	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	С	1	1	Art. L. 332-14
TOTAL	-	32	28	-

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Chef de cabinet	-	1	0	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	-	1	1	25 septies et 32 loi de 1983
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	Α	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	Α	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	Α	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	Α	1	1	Art. L. 332-24
Responsable administratif et financier projet casier pilote de la Bassée	А	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint administratif en renfort	С	1	0	Art. L. 332-23-1°
Adjoint technique remplaçant	С	3	1	Art. L. 332-13
Technicien	В	2	0	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti communication graphisme webdesigner	-	1	0	Droit prive
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti PAPI	-	1	0	Droit privé
Apprenti informatique	-	1	1	Droit privé
Apprenti juriste	-	1	1	Droit privé
Animateur - adjoint administratif saisonnier	С	2	0	Art. L. 332-23-2°
TOTAL		21	10	-

ÉTAT DES POSTES BUDGETAIRES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN DETACHEMENT LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS MIS À DISPOSITION DE L'EPTB AU 29 AVRIL 2024

Corps Ville de Paris Filière Ouvrière	Catégorie	Effectifs Pourvus	Cadre d'emplois équivalent FPT Filière Technique	Effectifs Budgétaires
Adjoint technique eau et assainissement	С	0	Agent de maîtrise territorial	1
TOTAL		0	TOTAL	1

TOTAL GÉNÉRAL: 176 postes budgétaires, dont 155 permanents et 21 non permanents.

POUR INFORMATION ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS AU 29 AVRIL 2024

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC
Personnel Ouvrier			
Chef d'exploitation	В	1	0
TOTAL		1	0